



DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PLAN D'ACTION DU CMEC SUR LA CAPACITÉ DES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

À leur réunion de septembre 2004, les ministres ont convenu de faire de la capacité des systèmes d'enseignement postsecondaire une de leurs trois principales priorités.

Les principales difficultés des systèmes d'enseignement postsecondaire concernent :

- le recrutement et la rétention des professeurs;
- la demande plus grande pour l'éducation postsecondaire que la capacité d'accueil des établissements;
- l'augmentation nécessaire du nombre de diplômées et diplômés dans certains domaines stratégiques;
- l'augmentation du taux de participation aux études doctorales à la hauteur des besoins;
- l'état déficient des immobilisations en raison de l'entretien différé des édifices;
- le poids des coûts indirects de la recherche sur les budgets des établissements et des provinces.

Les provinces et les territoires attendent du gouvernement fédéral un soutien plus adéquat pour l'enseignement postsecondaire. À cette fin, les provinces et les territoires identifieront les principaux problèmes auxquels leurs établissements et leurs systèmes d'enseignement postsecondaire font face. Ainsi, pour leur plan d'action adopté en mars 2005, ils ont identifié trois objectifs :

Objectif 1 : Faire un état de situation des systèmes d'enseignement postsecondaire au Canada en produisant un document d'intégration de problématique qui décrit les enjeux de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires du Canada.

Objectif 2 : Convenir d'une position commune des provinces et des territoires à l'égard du gouvernement fédéral en produisant un document de positionnement sur les enjeux de l'enseignement postsecondaire et saisir le Conseil de la Fédération (COF) de la position et de la stratégie des provinces et des territoires.

Objectif 3 : Mettre en œuvre la stratégie des provinces et territoires et assurer les suites appropriées auprès du gouvernement fédéral.

L'échéancier s'échelonne entre l'automne 2004 et le printemps 2005, tandis que la mise en œuvre de la stratégie et les suites appropriées au plan d'action se réaliseront à compter de l'automne 2005.

Pour plus d'informations sur le plan d'action, veuillez contacter :

M^{me} Fiona Deller
Unité de l'éducation postsecondaire
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]
(416) 962-8100, poste 256
f.deller@cmecc.ca